



Médiation du crédit aux entreprises

Un accord de place pérennisant le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat représenté par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM ainsi que les établissements de crédit.

L'accord de place reprend l'ensemble des accords pris depuis le lancement du dispositif en octobre 2008 et maintient son fonctionnement en l'état jusqu'au 31 décembre 2010 avec possibilité de prorogation laissée à l'initiative du gouvernement et après présentation d'un rapport au Parlement au plus tard le 31 octobre 2010. Il prévoit au-delà de 2010 et sauf décision de prorogation du gouvernement, la mise en place d'un dispositif de médiation allégé géré par la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Au cours du premier semestre 2009, 413 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation, soit une hausse de 17 % par rapport au second semestre 2008. Les coupures de 20 euros représentent 48,5 % des contrefaçons détectées. Les trois coupures de 20 euros, 50 euros et 100 euros constituent plus de 95 % du total des contrefaçons.

Pour mémoire, le nombre de billets authentiques en circulation est en moyenne de 12,5 milliards au premier semestre 2009.

Fourniture de services de paiement

L'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Ce texte définit un cadre de régulation et de contrôle sécurisé pour les services de paiement (virements, prélèvements et paiements par carte). Il est pris sur le fondement de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et vise à transposer la directive européenne sur les services de paiements dans le marché intérieur.

L'ordonnance accroît l'information des consommateurs sur les délais d'exécution, les frais et taux de change à l'occasion d'une opération de paiement. Elle renforce également la responsabilité des prestataires de services de paiement avec l'obligation de créditer les sommes sur le compte du bénéficiaire dès leur réception sans pouvoir différer la date de valeur.

Le texte autorise la création d'établissements de paiement qui pourront offrir des services de paiement comme les banques. Ces établissements devront disposer d'un agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et seront contrôlés par la Commission bancaire.

Banque-assurance : création d'une autorité de contrôle commune

Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté le 27 juillet 2009 aux autorités et aux professionnels de la banque et de l'assurance le projet de réforme de la supervision de ces secteurs. La nouvelle instance de supervision, née de la fusion entre la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurance (CEA) et le Comité des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (CECEI), est provisoirement baptisée Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Elle sera placée sous l'autorité de la Banque de France. Elle comprendra notamment deux collèges, l'un spécialisé dans la banque, l'autre dans l'assurance.

Dossiers législatifs

1 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi organique relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Le texte a été soumis au Conseil constitutionnel en application de l'article 61 de la Constitution.

2 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances.

3 - Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Publications

1 - L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/observatoire/rap_act_fr_08.htm

2 - Tracfin : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible sur : <http://www.tracfin.minefi.gouv.fr>

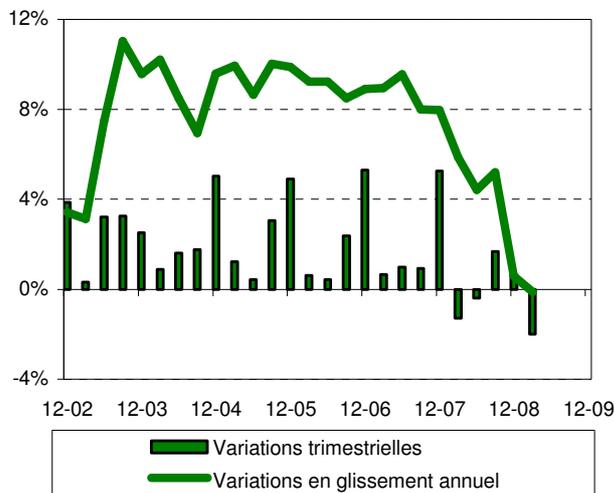
3 - Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir

Le rapport d'information des sénateurs Serge Larcher et Eric Doligé, dans le cadre d'une mission d'information sur l'outre-mer est disponible sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2008/r08-519-2-notice.html>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Net repli de la collecte d'épargne et des octrois de crédit

Evolution de la collecte nette des actifs financiers totaux



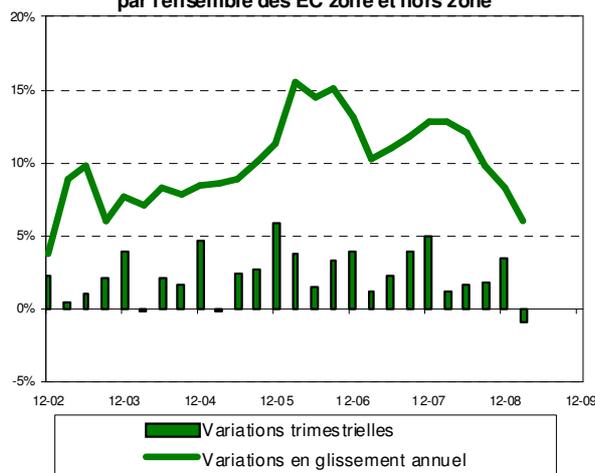
Les **concours bruts totaux zone et hors zone** s'inscrivent pour leur part en baisse de -162 millions d'€ (soit -1,0%) sur le premier trimestre 2009, après avoir progressé de +561 millions d'€ au trimestre précédent (+3,4%). Sur un an en glissement, ceux-ci s'établissent néanmoins en hausse de +945 millions d'€ soit +6,0% (contre +8,2% à fin décembre 2008 et +9,8% à fin septembre 2008). Le ralentissement de la croissance des concours bruts à l'économie se poursuit ainsi au cours de ce trimestre.

La même observation peut être réalisée pour les seuls concours bruts consentis par les établissements de crédit locaux au premier trimestre 2009, dont l'encours se replie de -92 millions d'€ entre décembre 2008 et mars 2009 (-1,0%) mais dont la croissance sur douze mois s'établit encore à +637 millions d'€ (+5,4%), en fort ralentissement néanmoins sur les quatre derniers trimestres (rythme de progression qui atteignait encore 13,6% à fin juin 2008).

Le premier trimestre 2009 a enregistré une nouvelle diminution de la **collecte d'épargne**. Elle s'inscrit ainsi en recul de -206 millions d'€ entre décembre 2008 et mars 2009 établissant ainsi un nouveau record à la baisse. En glissement annuel, la collecte de dépôts s'affiche également en baisse de -14 millions d'€ (-0,1%) constituant la première diminution annuelle de l'épargne collectée enregistrée par la place financière réunionnaise depuis 1985.

Cette situation s'explique par la conjugaison de plusieurs phénomènes, liés pour partie aux mauvaises performances des marchés financiers et notamment des marchés d'actions, qui entraînent une diminution de valorisation des portefeuilles-titres de la clientèle, et pour une autre partie de problèmes de trésorerie de la clientèle entreprises et ménages, liés au ralentissement de l'économie réunionnaise, qui se traduit par une baisse plus forte des dépôts à vue.

Evolution des octrois nets de crédits par l'ensemble des EC zone et hors zone



Forte augmentation des dépôts de dossiers de surendettement

Sur le premier semestre 2009 l'IEDOM a enregistré une importante hausse de l'ordre de 65% des dépôts de dossiers de surendettement par rapport au premier semestre 2008. Le nombre de redépôts ayant été stable sur la période étudiée, cette croissance est donc imputable à de nouveaux dépôts.

Médiation du crédit aux entreprises

Au 31 juillet 2009, 171 dossiers ont fait l'objet d'une saisine du médiateur. Parmi eux 118 ont été déclarés éligibles, 49 n'ont pas été retenus et 4 sont en attente de qualification. Sur les 118 dossiers éligibles, 39 ont trouvé une issue favorable, 67 sont en cours de traitement et 12 dossiers ont été refusés. Pour mémoire, à la Réunion comme dans les autres DOM, le Directeur de l'Iedom est le médiateur départemental du crédit. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à la lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – juin 2009 Métropole et DOM – juin 2009	121,7	+ 0,0 %	+ 0,2 % - 0,5 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – juin 2009 Cumul des prestations versées (millions d'€)	70 755 196,7	ns	- 3,2 % + 0,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations –mai 2009 (en cumul - millions d'€) Exportations –mai 2009 (en cumul - millions d'€) Taux de couverture	1 760 100 5,7 %	- - -	- 3,1 % - 6,3 % - 0,2 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : mai 2009	92 073	+ 0,8 %	+ 21,1 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) mars 2009 cumul 2009	290 139 925 574	+ 9,3 % -	- 13,4 % - 9,1 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés à l'aéroport Roland Garros - juin 2009 Cumul 2009	127 223 806 065	- 12,4 % -	+ 9,2 % + 0,5 %
Construction (CERBTP)	Effectifs salariés du BTP à fin mai 2009	20 346	- 2,2 %	- 15,9 %

Protocole d'accord relatif au dispositif de soutien aux entreprises liées au secteur du transport de matériaux et du BTP

Un protocole d'accord relatif au dispositif de soutien aux entreprises liées au secteur des transports de matériaux, du bâtiment et des travaux publics de la Réunion affectées par la crise (dit "protocole Novelli") a été signé le 27 juillet. Le dispositif prend effet le 3 août. L'article 1er prévoit la mise en œuvre d'une commission d'examen individuel des situations fiscales et sociales pour les entreprises relevant des secteurs concernés. Le but de cet accord est également de favoriser la relance de la commande publique qui est le principal problème que rencontrent les professionnels du BTP actuellement. Les dispositions qui sont mises en places par cet accord concernent les dettes sociales et fiscales, la médiation du crédit, la commande publique ainsi que la gestion opérationnelle des dossiers des entreprises et elles anticipent certaines dispositions de la LODEOM et du plan CO.RAIL.

Convention relative à la médiation du crédit à la Réunion

Cette convention, signée le 08 juillet par le Préfet, le médiateur départemental du crédit, les établissements financiers de la place et les organisations socio professionnelles réaffirme la volonté de tous les partenaires de la Médiation de participer activement à l'accompagnement des entreprises confrontées à des difficultés de financement.

Augmentation du prix de la bagasse

Lors de son déplacement dans l'Ile, le Premier Ministre, François Fillon a annoncé le 10 juillet qu'en application de la Loi pour le Développement Economique des Outre-Mer, la bagasse sera rémunérée désormais à hauteur de 13 euros par tonne de canne livrée dont au moins 10 euros seront réservés aux planteurs de canne. Le prix payé sera ainsi multiplié par cinq par rapport à la situation antérieure. Le décret paraîtra prochainement. La nouvelle a été très bien accueillie, aussi bien chez les usiniers que chez les agriculteurs.

Cette importante revalorisation, réclamée par les planteurs, contribuera (i) à développer la culture de la canne, qui présente un très fort intérêt en termes d'aménagement du territoire et de développement durable et (ii) à contribuer au développement de la part des énergies renouvelables dans la production de l'Ile.

Création du GIP GERRI

Le Projet "Réunion 2030-GERRI" (« Green Energy Revolution : Reunion Island » ou « Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation ») vise à faire de la Réunion un laboratoire pour atteindre l'autonomie énergétique et des modes de déplacement propres en 2030. Le 10 juillet 2009, le premier ministre, le président de la Région, la présidente du conseil général et le président de la Réunion Economique ont signé l'acte de naissance du groupement d'intérêt public. Jacques de Chateaufieux en sera le président. Cette création a donné lieu à la signature de deux conventions de huit millions d'euros pour la recherche et le développement dans le domaine des énergies marines.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	1,00%	date d'effet	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal		1,75%		13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt		0,25%		08/04/2009

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)				
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

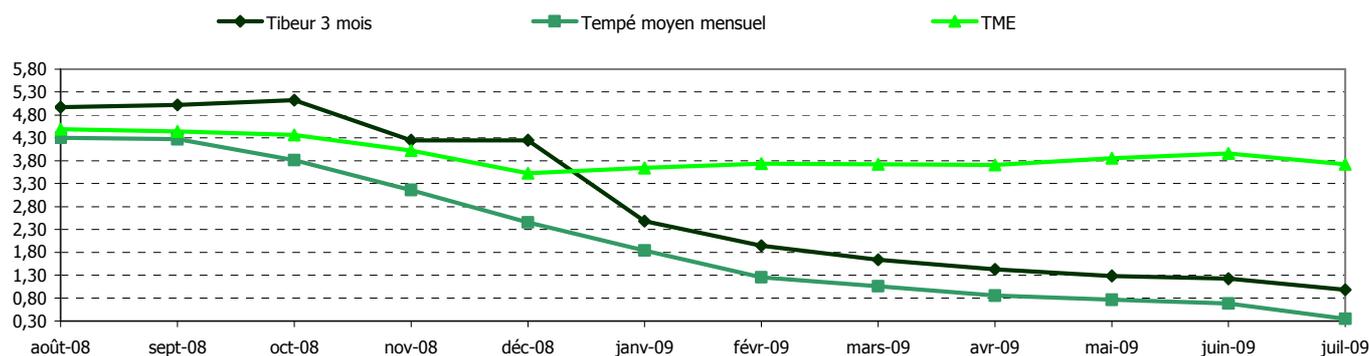
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (juillet 2009)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,8549%	0,7649%	0,6831%	0,3537%	0,6120%	0,9780%	1,2150%	1,4140%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
3,71%	3,85%	3,96%	3,72%	3,91%	4,05%	4,16%	3,92%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,01%			
Prêts à taux variable		7,03%			
Prêts relais		7,03%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,59%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,63%	Découverts en compte (1)		13,45%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,43%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

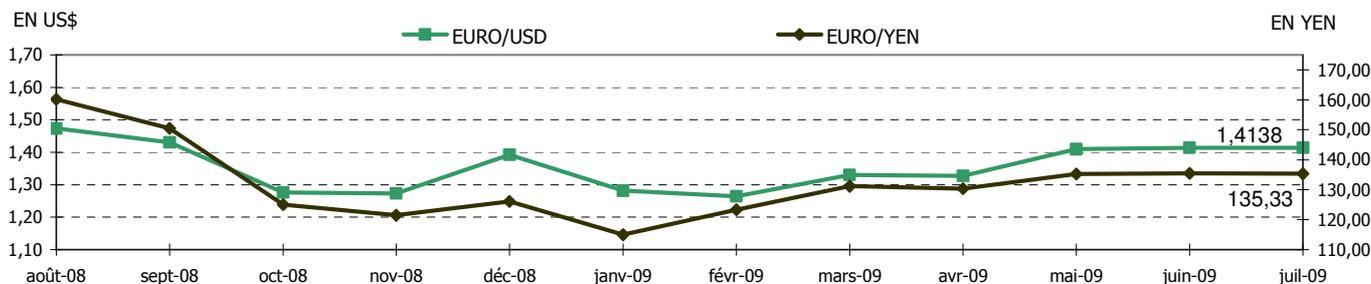
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4138	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,0368	EURO/SRD (Surinam)	3,87566
EURO/JPY (Japon)	135,3300	EURO/BWP (Botswana)	9,63754	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52774
EURO/CAD (Canada)	1,5234	EURO/SCR (Seychelles)	18,6799	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,7597
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85560	EURO/MUR (Maurice)	45,1109	EURO/BBD (La Barbade)	2,82430
EURO/SGD (Singapour)	2,0377	EURO/BRL (Brésil)	2,6482	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,88673
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9570	EURO/VCF (Vénézuéla)	3,03177	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2753,20	EURO/XCD (Dominique)	3,8128	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK